



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Etchegaray, Gay, Bigoteau, Etcheverry, Recart, Sorhais, Vigier et Gony.

Absents excusés : Mmes et MM. Dallet (procuration à Mme Gallot), Uhaldeborde et Bigé (procuration à M. Lahorgue)

Absents : Mme Delettre et M. Klisz

Secrétaire de séance : M. Francis Davril Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

**N° 12 : Objet : Acceptation de fonds de concours attribué par la Communauté de Communes Errobi.**

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, qui a introduit un article L. 5214-16-V dans le code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire des fonds.

Par une délibération en date du 11 avril 2016, la Commune de BASSUSSARRY a sollicité de la Communauté de communes ERROBI, dont elle est membre, un fonds de concours d'un montant total de 725 714,625 euros destiné à financer la construction de locaux associatifs, l'aménagement de la place Saint Barthélémy, l'aménagement du parking du centre, l'éclairage du giratoire de la Redoute, des travaux de voirie sur le chemin de Chourroumillas, la réfection de la toiture de l'école, l'achat de panneaux lumineux pour l'information municipale, l'aménagement d'une aire de détente au fronton, l'équipement et l'aménagement de la cantine scolaire, l'aménagement d'un parking à l'entrée du village, la création d'une voie verte pour accéder à la place du Trinquet et la création de places de parking.



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Par une délibération en date du 13 avril 2016, la Communauté de communes ERROBI a validé le versement d'un fonds de concours à la Commune de BASSUSSARRY pour un montant total de 725 419 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le versement de ce fonds de concours.

Une convention, annexée à la présente délibération, précise les conditions du versement de ce fonds de concours de la Communauté de communes ERROBI à la Commune de BASSUSSARRY.

Aussi :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16-V ;

**Vu** la délibération de la commune de BASSUSSARRY en date du 11 avril 2016,

**Vu** la délibération de la Communauté de communes ERROBI en date du 13 avril 2016,

**Après** en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le fonds de concours attribué par la Communauté de communes ERROBI en vue de participer au financement de :

- la construction de locaux associatifs à hauteur de 143 425,500 euros ;
- l'aménagement de la place Saint Barthélémy et du parking du centre à hauteur de 417 580 euros ;
- l'éclairage du giratoire de la Redoute à hauteur de 9 077,450 euros ;
- travaux de voirie sur le chemin de Chourroumillas à hauteur de 20 916,300 euros ;
- la réfection de la toiture de l'école à hauteur de 6 092,625 euros ;
- l'achat de panneaux lumineux pour l'information municipale à hauteur de 9 990 euros
- l'aménagement d'une aire de détente au fronton à hauteur de 46 255 euros ;
- l'équipement et l'aménagement de la cantine scolaire à hauteur de 3 338 euros ;
- l'aménagement d'un parking à l'entrée du village à hauteur de 48 750 euros ;
- la création d'une voie verte pour accéder à la place du Trinquet et la création de places de parking à hauteur de 19 994,250 euros.



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

**APPROUVE** le contenu de la convention précisant les conditions du versement de ce fonds de concours, annexée à la présente délibération.

**DIT** que le versement du fonds de concours n'interviendra qu'après signature de la convention annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : 14

Pour : 16 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**

**P. Baudry**

